

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2015 dans cette même séance, qui présente :

- ✓ un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) de : + 310 481.76 €
- ✓ un excédent de fonctionnement du CCAS de : + 1 220 €
- ✓ un excédent d'investissement de : + 41 869.74 €
- ✓ un état des restes à réaliser pour l'investissement de
- 441.00 € en dépenses
- 00.00 € en recettes

Entraînant un besoin de financement de : néant.

DECIDE, sur proposition du maire, d'affecter au budget unique 2016 le résultat comme suit :

- Au compte **1068**, excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00 €
- Au compte **002** en recettes, excédent de fonctionnement reporté : + 311 701.00 €
- Au compte **001** en dépenses, excédent d'investissement reporté : + 41 869.00 €

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2016 des taxes directes locales.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de voter les taux des taxes directes locales pour l'année 2016 comme suit :

- Taux de la taxe d'habitation : 20.71 %
- Taux de la taxe foncière bâtie : 14.42 %
- Taux de la taxe foncière non bâtie : 15.15 %
- Taux de la CFE : 16.55 %

VOTE DES SUBVENTIONS 2016

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les subventions votées au budget 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote les subventions pour l'année 2016 comme suit :

- Association LA FUSION Janvry-Germigny : 200.00 €
- Corps des Sapeurs-Pompiers de Germigny-Janvry : 200.00 €
- Association des 8 villages : 5 000.00 €
- Syndicat scolaire de Rosnay : 25 000.00 €

Ces sommes seront inscrites au budget primitif 2016 aux comptes 65548 et 6574.

VOTE DU BUDGET UNIQUE 2016

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet du Budget Unique pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE A L'UNANIMITE LE BUDGET UNIQUE 2016 équilibré en dépenses et en recettes à la somme de :

- 444 271.00 €uros en section de fonctionnement,
- 48 869.00 €uros en section d'investissement.

Questions diverses :

Modification de Trottoir :

M. Nelis a demandé à ce que le trottoir devant chez lui soit modifié pour des raisons pratiques. Le Conseil Municipal est d'accord sur ses projets de travaux

Citoyens vigilants :

Suite à la présentation « citoyens vigilants » par la gendarmerie, le Conseil Municipal approuve le projet de convention.

Subvention :

Mme Vautrin a accordé une subvention de 5000€ à la commune pour les travaux du cimetière. M. Le Maire va rédiger une lettre de remerciement.

L'ordre du jour étant épuisé, plus de questions, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,

TROCMEZ Gérard.